

CONCERTATION PREALABLE
RELATIVE AUX ORIENTATIONS DU
SCHEMA D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DES GRÈS DU
TRIAS INFÉRIEUR
SAGE GTI



Les récents événements climatiques nous le rappellent avec force :
l'eau est un bien des plus précieux.

Même les Vosges, souvent qualifiées de « château d'eau de la Lorraine » ne sont à pas à l'abri...

Comment pérenniser durablement cette ressource, assurer la meilleure desserte au meilleur coût pour tous les usagers ?

C'est tout l'enjeu de la concertation préalable du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux [SAGE] GTI.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur [SAGE GTI] arrive prochainement au terme de son élaboration après huit années de travail.

Les acteurs locaux se sont réunis pour proposer un programme de gestion équilibrée de la ressource en eau adapté aux problématiques et aux enjeux du territoire.

Cette concertation publique préalable est une démarche volontaire de la Commission Locale de l'Eau.



QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

C'est un document local institué par la loi sur l'eau de 1992.

Son objectif est d'assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'un territoire. Il est établi à une échelle locale, celle du bassin versant d'un cours d'eau ou d'une nappe d'eau souterraine.

Il dresse un état des lieux, établit un diagnostic, puis fixe des objectifs généraux d'utilisation.

Il concilie les différents usages de l'eau (domestique, industriel, agricole, touristique...), de mise en valeur et de protection de l'eau et des milieux aquatiques adaptés aux enjeux de son territoire.

Une fois approuvé, ce schéma balisera toutes les décisions en lien avec l'eau (captages, Plans Locaux d'Urbanisme...) prises par l'Etat, les collectivités et les établissements publics. Le SAGE aura aussi valeur de réglementation et s'imposera à tous.

Le SAGE est constitué de deux documents principaux :

- ◆ Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable [PAGD]
- ◆ Le Règlement

POURQUOI UN SAGE POUR LA NAPPE DES GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR ?

La nappe des Grès du Trias Inférieur [GTI] est une des principales ressources en eau de la région. Elle est fragile.

◆ Elle offre une eau de très bonne qualité mais sa capacité de recharge est faible.

◆ Elle est compartimentée par plusieurs failles.

Entre 2011 et 2014, un état des lieux a permis d'identifier 3 secteurs présentant des problématiques différentes :

- ◆ Le secteur Nord : à l'équilibre
- ◆ Le secteur Sud-Est : sans problème quantitatif
- ◆ Le secteur Sud-Ouest : qui présente un déficit annuel évalué à 1 million m³/an

QUI MÈNE LE SAGE ?

Une commission locale de l'eau [CLE] organise la gestion de la nappe sur le territoire à travers le SAGE.

La CLE est l'assemblée délibérante responsable de l'élaboration du SAGE et de sa mise en œuvre. La **CLE du SAGE GTI compte 46 membres**, représentant des collectivités, des usagers et l'Etat.



Cette commission locale de l'eau n'ayant pas de personnalité juridique, elle s'appuie sur une structure porteuse. Depuis janvier 2017, c'est le Conseil départemental des Vosges qui apporte les moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement.

QUELS ENJEUX POUR LE SAGE ?

Le but est de résorber le déficit d'un million de m³/an en définissant des règles permettant :

- D'équilibrer les volumes prélevés avec la recharge naturelle de la nappe.
- De pérenniser l'alimentation en eau des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire.

LE PÉRIMÈTRE DU SAGE GTI ET LES SECTEURS DE LA NAPPE



190 communes
sur 4 cantons
60 000 habitants sur
le secteur du SAGE



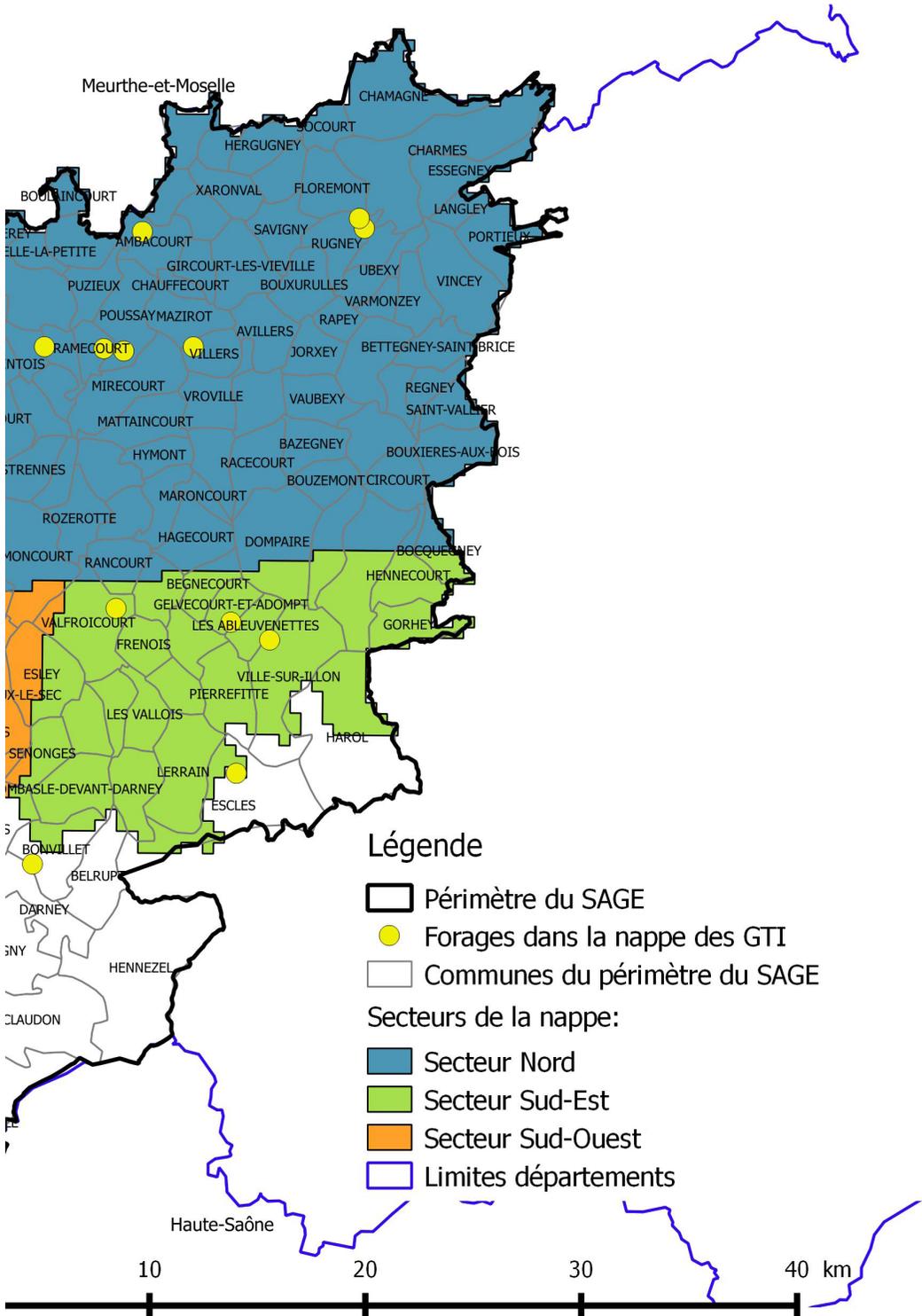
1 600 km²
de surface concernée
par le SAGE GTI



6,9 millions de m³
prélevés par an dans la nappe
tous usages confondus
(domestiques, industriels,
touristiques)

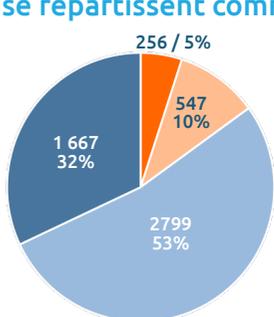


70 structures
compétentes en eau potable :
communautés de communes,
syndicat intercommunal des
eaux, communes...

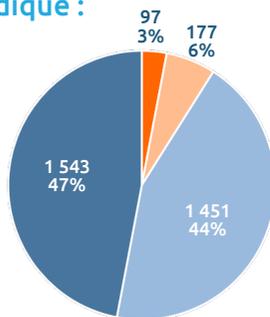


RÉPARTITION PAR USAGES

Les volumes prélevés dans la nappe des GTI (milliers m³/an) se répartissent comme indiqué :



Périmètre du SAGE
5,2 millions m³/an au total



Secteur Sud-Ouest
3,3 millions m³/an au total

- Domestiques, santé, bâtiments collectifs et pertes réseaux
- Agricoles
- Industriels
- Touristiques

COMMENT RÉSORBER LE DÉFICIT ?

Le 3 juillet 2018, la CLE a validé 4 principes qui prédéfinissent les orientations du SAGE :

◆ Principe 1 :

En 2021, atteindre et maintenir l'équilibre de la nappe des GTI ;

◆ Principe 2 :

Optimiser tous les usages (domestiques, industriels, agricoles, touristiques) par des mesures d'économie d'eau ;

◆ Principe 3 :

Satisfaire tous les usages en mobilisant des ressources complémentaires ;

◆ Principe 4 :

Partager les coûts induits (investissement et fonctionnement) de manière équitable conformément à la loi sur l'eau (cf. loi de 1992).

(Nestlé Waters apportera son concours à la solution technique qui sera retenue par le futur maître d'ouvrage et prendra en charge le surcoût pour les usagers).

Ces scénarios sont évolutifs dans le temps et l'espace (0,5 million de m³/an peuvent être transférés puis 0,5 million de m³/an supplémentaires si nécessaire).

A quel prix ?

Entre 7 et 15 millions d'€ en investissement et entre 400 000 et 600 000 € par an en fonctionnement. Soit un impact maximum sur le prix de l'eau pour les usagers de 0,89 € HT/m³. Cet impact pourrait être nul si d'autres acteurs impliqués participent financièrement au déploiement de ces solutions.

QUEL CALENDRIER D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE GTI ?



CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE AU PROJET DE SAGE : MODE D'EMPLOI

◆ Qui est concerné ?

Les habitants des cantons de :

- Vittel • Charmes • Mirecourt
- Darney

◆ Quand ?

Du 13 décembre 2018 à 18h au
20 février 2019 à minuit

◆ Pourquoi ?

Pour s'informer et donner son avis
sur les orientations proposées.

◆ Comment s'informer ?

En prenant connaissance du
dossier de concertation à partir du
13 décembre 2018 :

- www.sagegti.vosges.fr
- Dans les mairies des communes de :
Lamarche • Bulgnéville
• Vittel • Darney •

Monthureux-sur-Saône

• Mirecourt • Charmes •
Dompain • Châtenois

● Au siège des 4 Communautés
de communes concernées :

• Ouest Vosgien, à
Neufchâteau • Terre d'Eau,
à Bulgnéville • Vosges
Côté Sud-Ouest à Darney
• Mirecourt-Dompain à
Mirecourt

● Au siège de la Communauté
d'Agglomération d'Épinal, à
Golbey

◆ Pour tout renseignements complémentaires :

Régine BEGEL,
Présidente de la Commission
Locale de l'Eau [CLE]
sagegti@vosges.fr

COMMENT PARTICIPER ?

à partir du 13 décembre 2018 : sagegti.vosges.fr

RÉUNION D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION :

🔹 le jeudi 13 décembre 2018
de 18h à 21h
Palais des congrès de Vittel

ATELIER *

🔹 le mercredi 16 janvier 2019
de 18h à 21h
Espace Andrée CHEDID
Contrexéville

** Une inscription préalable est nécessaire pour les ateliers des 16 et 24 janvier, possible à partir du 13 décembre 2018 : sagegti.vosges.fr*

ATELIER *

🔹 le jeudi 24 janvier 2019
de 18h à 21h
Espace Andrée CHEDID
Contrexéville

RÉUNION DE CLÔTURE DE LA CONCERTATION

🔹 le jeudi 14 février 2019
de 18h à 21h
Palais des congrès de Vittel

EN EXPRIMANT SES OBSERVATIONS ET/OU PROPOSITIONS

du 13 décembre 2018 à 18h au 20 février 2019, minuit :

🔹 Depuis le site internet :
sagegti.vosges.fr

🔹 Par courriel :
sagegti@vosges.fr

🔹 Par courrier postal :
Madame la Présidente
de la CLE du SAGE GTI
Conseil Départemental
des Vosges
8, rue de la Préfecture
88 088 EPINAL Cedex 9

ET APRÈS ?

Un bilan sera réalisé par le garant dans un délai d'un mois suivant la clôture de la concertation, consultable sur :

🔹 sagegti.vosges.fr

Pour en savoir plus :

🔹 sagegti.vosges.fr/demarche/la-nappe-des-gti/-enjeu-de-gestion-une-exploration



LA VIE EN
VOSGES
Le Département